

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 25 avril 2013 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de VINCI SA réservée aux salariés des filiales et succursales marocaines du groupe VINCI.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de Freyssimat, Cegelec, Dumez Maroc, Engineering Global Solution, Sogea Maroc et les succursales Terre Armée Maroc et Sogea Tanger Med.

L'augmentation de capital de VINCI réservée à l'ensemble des salariés du groupe se fera par souscription de parts de FCPE et portera sur un maximum de 10 159 447 actions. Le prix de souscription est fixé à 35,50 euros soit 394,29 Dh par action.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 27 février 2013 sous le numéro D.13-0085, le règlement du Plan d'Epargne Groupe Actionnariat International VINCI et du règlement de FCPE « CASTOR International » et « CASTOR International Relais 2013 ».

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, le document de référence, ainsi que les règlements des FCPE précités, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI Finance ainsi que des filiales et succursales marocaines de VINCI Maroc.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/007/2013

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières